

Dans l'air du temps : l'état des transports dans notre pays en dit long sur les conséquences du libéralisme

Les 6 et 7 février a eu lieu le premier épisode neigeux sérieux sur l'ensemble du pays.

Malgré son annonce par Météo France, des régions entières, dont l'Ile-de-France, ont été paralysées pendant de longues heures. Le blocage des automobilistes parfois toute la nuit, notamment sur la nationale N118, a marqué les esprits. Le réseau ferré a largement été touché. Selon le Préfet de Police de Paris, cet évènement climatique serait « une situation sans précédent ». Pourtant chacun d'entre nous peut se rappeler d'épisodes climatiques similaires en 2010 et 1987.

Qui y a-t-il donc d'exceptionnel dans cette situation ? Pourquoi, alors, à chaque évènement météorologique ou naturel sortant de l'ordinaire on a l'impression, malgré les progrès techniques et numériques, d'une incapacité des pouvoirs publics à y faire face suffisamment vite ?

Une seule réponse à cela : derrière les outils il y a des Hommes !

En 1999, lors des tempêtes qui avaient traversées le pays, la réaction des services publics est célébrée dans les informations quotidiennes et les reportages de l'époque. Mais, presque 20 ans plus tard, à force de vouloir « rationaliser » les services publics, les médias mettent en évidence un manque de réactivité et de présence.

Croit-on vraiment que la suppression d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ne finit pas par avoir des conséquences quand la situation réclame une forte mobilisation ? Et que dire des conséquences des budgets en diminution sur la qualité et le nombre de matériels qu'il faut pouvoir mobiliser dans ce cas-là ?

Cet épisode neigeux est le révélateur d'un État que les différents gouvernements ont affaibli. A force de contraintes économiques les moyens relatifs aux situations exception-



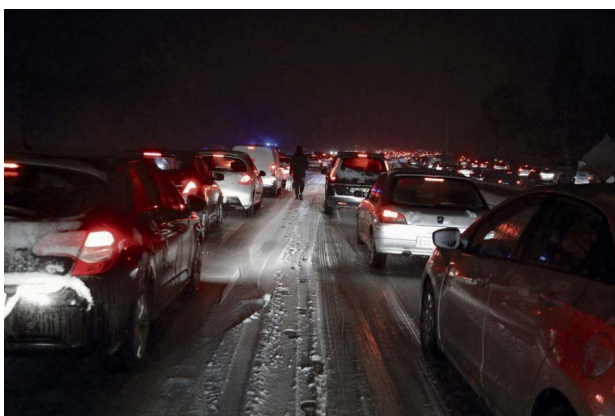
RTL.fr

nelles sont devenus quasi inexistantes. Difficile déjà de faire son travail quotidien dans des conditions normales quand la

diminution des effectifs a amené les institutions à re-répartir les missions entre les agents restants pour maintenir les prestations à la population.

Pour finir ce tableau lié à la neige, pendant la dernière semaine du mois de février des centaines d'automobilistes sont restés bloqués sur l'autoroute A9. Les autoroutes sont privatisées depuis 2005 et rapportent des sommes importantes à leurs actionnaires. Mais la fin de ce mois de février, c'était aussi la période où les éditorialistes de trop nombreux médias, reprenaient en cœur les propos inadmissibles des politiciens libéraux sur les prétendus « privilèges des cheminots ». **Pas un de ces beaux parleurs ne s'est interrogé sur les raisons qui ont conduit le service privé à une telle inefficacité...** Si un train était resté coincé la nuit entière en rase campagne que n'aurait-on pas entendu !

Et comme ils ne reculent devant rien, c'est maintenant « Aéroports de Paris » qu'il est question de privatiser....



L'Humanité



Le Parisien.fr

Durant les journées des épisodes neigeux les agents des services publics ont démontré l'efficacité de ceux-ci. La population a besoin de davantage de services publics pour répondre aux besoins. Les agents se sont démenés pour que les situations rentrent dans l'ordre rapidement (routes, électricité,...). Au même moment et sans aucun scrupule, à l'Assemblée nationale, Bruno Lemaire annonçait que la baisse des dépenses publiques allait s'accroître, confirmant les informations que nous avons sur un plan de suppression de 120 000 fonctionnaires et l'amputation prévue des dotations aux collectivités locales.

Il s'agit en réalité d'une posture idéologique portée depuis de nombreuses années par certains Think tanks s'inspirant des expériences reaganienne et thatchérienne, pointant du doigt le poids de la dépense publique.

Apparus au tournant des années 1990 et 2000, ces laboratoires d'idées se disent déconnectés des partis politiques libéraux, mais nombreux sont les liens entre ces différentes structures. Pour preuve, la matinée de travail de « Les Républicains » consacrée en mars 2016 à la Fonction Publique, avec la participation à la tribune de L'Ifrap, l'Institut Montaigne, la Fondation Concorde et l'Institut de l'entreprise. Ces organisations font valoir régulièrement leur soi-disant pragmatisme, leur permettant de laisser au second plan leurs convictions libérales.

Le maître en la matière est l'IFRAP, Institut Français pour la Recherche sur l'Administration et les Politiques publiques, qui considère avoir « participé à la prise de conscience des Français selon laquelle le rapport qualité-prix du service public n'est pas bon en France et aboutit à augmenter toujours plus les impôts ». Derrière ce type de discours, un présupposé, les règles managériales du privé doivent organiser le travail dans les services publics, lesquels sont d'abord des coûts à réduire, et restreindre ces coûts passe par une externalisation massive vers des entreprises privées. Irions-nous jusqu'à imaginer que de nombreux acteurs économiques investiraient dans ces cercles de réflexion pour mieux en retirer des bénéfices à terme ? Toujours est-il que ces instituts s'en défendent !

A la FSU, nous pensons que nul n'est mieux placé que les agents des services publics pour réfléchir à l'avenir des missions qui sont les leurs. Nous avons la conviction que c'est par cette voie que des solutions doivent être envisagées et nous avons la certitude que contrairement aux affirmations de ces structures, que les techniques managériales du privé instaurant la défiance et la mise en concurrence des personnels ne peuvent répondre favorablement à l'intérêt général.

Le 22 mars, il nous faut nous retrouver nombreux en grève et en manifestation pour faire valoir notre droit à la reconnaissance professionnelle, à la revalorisation de nos carrières, au respect de nos conditions de travail.

Nos services publics ne sont ni à vendre, ni à acheter, ils sont à conforter !

Didier Broch
Secrétaire général



POLITIQUE ÉDUCATIVE DE JEAN-MICHEL BLANQUER : ON COMMENCE À Y VOIR PLUS CLAIR !

Dans le 1er degré, il est très difficile de comprendre où va ce gouvernement en matière de politique éducative, tellement le ministre Blanquer joue en permanence d'une communication tous azimuts, sur tous les sujets, des plus sérieux aux plus folkloriques...

Mais au-delà de la comm' sur les choristes, pardon, la chorale à l'école, les téléphones portables ou « respecter autrui », une véritable logique se dégage maintenant des différentes annonces et décisions. Cette logique, c'est de mettre un terme à tout ce qui pourrait permettre de lutter contre les inégalités scolaires.

A la maternelle

On se dirige vers la fin de la scolarisation des moins de trois ans. Ce qui est frappant, c'est que Jean-Michel Blanquer a réussi à faire porter cette perspective par Boris Cyrulnik, en qui l'opinion publique a confiance... Comme le neuro-psychiatre n'est pas du tout spécialiste de l'école et des apprentissages qui s'y construisent, il se focalise sur le « bien-être » de l'enfant, et sur la qualité nécessaire des relations entre adultes et très jeunes enfants. Ce qui permet de dire au ministre que l'école n'est peut-être pas ce qu'il y a de mieux pour les tout-petits...

Nous pouvons d'ores et déjà parier que les assises de la maternelle, qui auront lieu les 27 et 28 mars se solderont par la fin des « TPS » (classes de « toutes petites sections »). Or, quel est le meilleur levier pour lutter contre les inégalités scolaires, au moins en éducation prioritaire : la scolarisation des moins de trois ans en TPS, ou l'accueil dans des crèches par ailleurs payantes ?

Enfin, est-ce un hasard ? La suppression des TPS existantes permettrait de « récupérer » environ 3700 postes... ce qui correspond approximativement aux postes nécessaires pour « terminer » la mise en œuvre des CP et CE1 à effectifs réduits en REP et REP+...

A l'élémentaire, les fondamentaux

Partout en France, la mise en œuvre des CP et CE1 à effectifs réduits se fait au détriment des effectifs de maternelle et des autres classes d'élémentaire, ainsi qu'en fermant massivement des classes (et même des écoles) en milieu rural.

Les CP et CE1 d'éducation prioritaire sont, par ailleurs, le laboratoire d'un encadrement qui va aller croissant, des pratiques des enseignants.

En lecture comme en mathématiques, le ministre exige le « retour aux fondamentaux ». Pourtant, les évaluations internationales PIRLS, qui portent sur le niveau de lecture des élèves de 9-10 ans (CM1) viennent de le démontrer : les élèves français ne sont pas en difficulté sur les compétences de base, mais sur toutes les compétences fines qui permettent la compréhension en lecture... Qu'à cela ne tienne, Jean-Michel Blanquer a décidé que les apprentissages au CP devaient se focaliser sur le B-A, BA. Dans sa conférence de presse au lendemain de la publication de PIRLS, il déclarait que « laisser les enseignants choisir leur méthode et leur manuel relevait de la non assistance à élèves en danger » ! Le ministre n'hésite pas à s'appuyer sur le tout nouveau conseil scientifique, présidé par le neuroscientifique Stanislas Dehaene, qui produira des préconisations pour « guider » les enseignants dans leurs choix pédagogiques. Doit-on rappeler que les élèves évalués par PIRLS sont ceux qui ont suivi les programmes de 2008, chers au ministre Blanquer puisqu'il a veillé à leur déploiement quand il était DGESCO (directeur général de l'enseignement scolaire)

pendant une partie du quinquennat Sarkozy ? Les programmes de 2008 étaient déjà « centrés sur les fondamentaux »... avec les résultats que l'on connaît maintenant en termes d'aggravation des inégalités scolaires !

A l'élémentaire, la folie-évaluation

En lecture, les élèves devront être évalués au début du CP, en milieu de CP, et encore en début de CE1. En mathématiques, c'est la médaille Fields Cédric Villani qui a été utilisée par le ministre Jean-Michel Blanquer pour préconiser 3 évaluations imposées par le ministère dans toutes les classes chaque année.

Quoi de plus efficace que des évaluations nationales standardisées pour contrôler les pratiques des enseignants qui, sans cela, auraient peut-être un peu de mal à appliquer toutes les injonctions (de retour aux fondamentaux par exemple) ?

Pourtant, aux États-Unis, en Angleterre ou au Québec, on sait maintenant que ce type d'évaluations généralisées a produit bien des effets pervers :

- Le bachotage ou « teaching to the test », pour améliorer les résultats à produire dans les classes ;
- La réduction du curriculum aux connaissances évaluées, au détriment des matières et des savoirs n'entrant pas dans les évaluations ;
- La mise à l'écart des élèves les plus en difficulté, pour une attention plus grande portée aux élèves jugés les plus aptes à progresser suffisamment pour réussir les tests ;
- Une baisse notable de l'estime de soi des élèves ;
- Une déprofessionnalisation des enseignants, accompagnée de découragement et de désinvestissement ;
- Une mise en concurrence des écoles.

Ainsi, le pilotage par l'évaluation est à l'opposé de la démocratisation de l'école que le SNUipp-FSU et les enseignants du 1er degré revendiquent.

Et dans les autres niveaux ?

Un « collège commun » à la place du collège unique, où chaque élève suivrait un « parcours individualisé »... pour qu'il n'y ait plus d'objectifs égalitaires de réussite !

Un baccalauréat « local » grâce au contrôle continu : peut-on raisonnablement espérer que le « bac 93 » sera parmi les plus attendus par les différentes universités ou grandes écoles ?

Une réforme de l'université qui permet à ces dernières de choisir leurs étudiants... ou d'imposer jusqu'à une année de remise à niveau de plus : quelles familles supporteront les frais d'étude des jeunes une année supplémentaire ?

On le voit, une logique d'ensemble se dégage nettement maintenant des réformes et mesures de ce gouvernement concernant l'école : c'est une politique libérale, profondément inégalitaire, qui est mise en œuvre. Mais Jean-Michel Blanquer ne l'avait-il pas annoncé, en déclarant à sa prise de fonction qu'il avait deux ennemis : le pédagogisme et l'égalitarisme ?...

Il est temps maintenant que ce ministre découvre qu'il a en travers de son chemin toutes celles et tous ceux qui veulent, au contraire, la démocratisation de l'école !

Rachel Schneider

Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 93

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT : CASSE DU SERVICE PUBLIC, DÉGRADATION DES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE DE NOS ELEVES !

Depuis son arrivée au ministère, le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, agite de nombreux débats qui ont pour but de créer la polémique ou d'attirer l'attention des médias : usage du téléphone portable dans les établissements, uniforme, laïcité, menace islamiste et sur la sécurité... Pendant ce temps, les réformes avancent, et c'est une école libérale qui se met en place.

Pour les collèges du 93, les baisses de moyens sont là, et les plus fragiles paient !

Les collèges de Seine-Saint-Denis accueilleront l'an prochain 2 000 élèves de plus. En parallèle, la DHG globale des collèges augmente de 1 500 heures. Cette augmentation correspond à une baisse réelle des moyens. L'an dernier, pour 800 élèves de plus, le 93 gagnait 1 900 heures ! Dans ce contexte, la DSDEN est obligée de faire des choix.

Comment tenir le système ? L'Etat gratte les moyens partout où il le peut. Dans les établissements, les quelques heures de projet qui pouvaient encore exister ont disparu définitivement, les heures 93 ne sont plus qu'un souvenir, et il ne restera plus à la rentrée 2018 que les heures de marge par division prévues par les textes nationaux. Ce sont les élèves de l'éducation prioritaire qui en verront très vite les conséquences : dans les REP+, il ne reste plus que les heures de pondération.

Il restait encore quelques heures supplémentaires dans les dispositifs spécifiques (UPE2A, NSA, ULIS, 3e d'alternance). Par exemple, en UPE2A, toutes les ex-CLA étaient encore à 26 heures, alors que la circulaire nationale de 2012 n'impose que 12 heures en classe spécifique pour ces élèves. La DSDEN a donc décidé de réduire ces heures à 21h + une IMP pour toutes les UPE2A. En tout, sur les dispositifs UPE2A, NSA et ULIS, la DSDEN récupère 14,5 équivalents temps-plein ! Ce sont les élèves les plus fragiles qui paient la politique de baisse de moyens du ministère.

Un futur baccalauréat, territorialisé et inégalitaire.

En même temps, le ministère a annoncé sa réforme du lycée et du baccalauréat. Pour occuper la scène, Blanquer a avancé les difficultés des élèves, la lourdeur du bac ou l'absence d'oraux. Il s'agit d'arbres qui cachent la forêt. La véritable annonce réside dans la décision de faire passer 40% des épreuves du bac au local.

D'après ce que nous savons au moment où nous mettons sous presse, 10% de la note finale sera attribuée par le contrôle continu, et 30% en CCF. Les lycées passeront un temps considérable, bien plus qu'aujourd'hui, à organiser des épreuves qui seront de fait terminales, entraînant une dégradation de la relation pédagogique avec les élèves. Nous allons devenir formateur et évaluateur. Et ce dernier point n'est même pas certain : le ministère vient d'annoncer que les certifications en langues vivantes seront faites par des boîtes privées extérieures à l'Éducation nationale...



Et sur le 93, cette territorialisation du bac va amener à une vraie dégradation des possibilités d'études supérieures pour nos élèves. Le bac va maintenant avoir une valeur locale, liée à la réputation d'un établissement. Pour les élèves des milieux aisés, pas de problème ! Les réseaux, la connaissance des codes, la culture familiale dont ils bénéficient, leur permettront d'accéder aux études supérieures de leur choix. Par contre, que se passera-t-il pour les lycéens, issus des milieux populaires, de notre département ? Ils risquent bien de rester sur le carreau, ou de n'avoir accès qu'aux formations les moins valorisées. Ce sera sans doute le cas dès cette année des nombreux nouveaux élèves de STMG (plus de 1000), alors qu'aucune place n'est ouverte en BTS l'an prochain sur l'académie.

La sélection à l'université, arme de guerre contre le service public et les milieux populaires.

La gravité de cette réforme ne peut être comprise sans la mettre en lien à la mise en place de la sélection à l'université. Pour permettre la baisse d'investissement public, les universités vont pouvoir refuser d'inscrire des élèves. Soyons certains que nos élèves seront les premiers à en faire les frais.

Et déjà, dans les lycées du 93, des boîtes privées diffusent de l'information aux élèves pour leur proposer de les aider à rédiger leurs lettres de motivation pour entrer à l'université, à des tarifs prohibitifs. Pourtant, la plupart des facs sélectionneront leurs étudiant.es avec les notes. Les jeunes se font donc manipuler pour permettre à quelques entreprises de s'engraisser sur leur dos.

Mise en place de la sélection, territorialisation du baccalauréat, réforme du lycée, baisse des moyens dans les collèges. C'est une véritable entreprise de casse du service classique qui est à l'œuvre.

Ne nous y trompons pas ! Dès le 22 mars, et après, la mobilisation est indispensable pour faire reculer ce gouvernement. Le SNES-FSU 93 y est prêt, dans l'unité la plus large possible, avec les lycéens.es, les étudiant.es, les autres organisations syndicales. Ce n'est que dans l'unité que nous pourrons l'emporter !

Mathieu Logothetis

L'EPS DÉGRADÉE DANS LE MONDE MERVEILLEUX DE BLANQUER !

Le service public d'EPS est-il à la hauteur de ce qu'en attend la population de Seine-Saint-Denis ?

Le grand nombre de mobilisations locales pour de meilleures conditions d'enseignement et davantage de respect des personnels enseignants symbolise le courage et la volonté des professeurs d'EPS de faire réussir leurs élèves et en même temps montre bien l'état de dégradation d'un service public en mal d'amour de la part du gouvernement actuel !

Voici un exemple de collège qui reflète la dégradation du service public et les inégalités qui en découlent !

Les nombreuses agressions d'élèves par des jeunes d'une cité voisine, subie depuis septembre lors de cours d'EPS au Parc de Marville par les enseignants du collège H. Barbusse (Saint-Denis), sont inacceptables ! Et l'incapacité pour l'équipe EPS de poursuivre leur programmation par manque de gymnase et ainsi de permettre aux élèves d'accéder à la culture des APSA, cœur de notre métier, est une injustice profonde.

Les collègues de ce collège ont été réunis de nombreuses fois en réunion, mais les propositions apportées ne sont pas des solutions pérennes. Le dialogue doit se poursuivre avec le Département, la Préfecture, la ville et la DSDEN du 93.

Un gymnase intramuros ? Non : un city stade !

La solution pour palier à ce problème est la couverture de la cour de récréation pour y faire une sorte de city stade... L'EPS ne peut se faire dans ces conditions et la solution, au moindre coût ne peut pas être la bonne solution !!!

La crise du service public dans tout le département :

A Pierrefitte, Epinay, L'Île-Saint-Denis, Stains, Pantin, Bobigny, Bagnolet, Montreuil, Aubervilliers, etc. les journées de mobilisations, les droits de retrait et les grèves se sont accumulées depuis septembre de manière spectaculaire. La crise sociale au sein de laquelle sont abandonnés les enseignants d'EPS (et des autres disciplines) nous impose une réaction collective et doit nous alerter sur l'état et la mission de service public dans notre département.

Le SNEP-FSU 93 sera reçu en audience le 13 Mars à la DSDEN 93 et siègera au CTSD de préparation de rentrée le 16 Mars. Afin de nous faire entendre suite à ces instances, nous vous proposons de poursuivre collectivement et nous retrouver pour une initiative militante le jour de la grève nationale pour le service public : le jeudi 22 Mars !

Hugo Pontais
pour le bureau du SNEP-FSU 93

**Les pros d'EPS
dans l'action le 22 Mars
pour un service public de qualité
pour tous les élèves !**

**Rdv à 10h30
à la DSDEN de Bobigny
8 rue Claude Bernard
pour « un tournoi sportif dans la rue...
faute d'installations sportives »**

Signez la pétition pour une demande de « commission d'enquête parlementaire sur les inégalités d'accès à la pratique sportive »

<https://www.change.org/p/soutien-à-la-demande-de-création-d-une-commission-d-enquête-parlementaire-inégalités-d'accès-à-la-pratique-sportive-en-france>

L'accès à la pratique sportive est un droit pour toutes et tous, quel que soit leur milieu social. Ce droit est aujourd'hui bafoué, notamment parce que la France souffre de grandes disparités entre ses territoires en matière d'équipements sportifs.

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) en 2024 à Paris, en Seine-Saint-Denis et d'autres sites en France doit être l'occasion d'effectuer un rattrapage urgent dans les territoires sous dotés en équipements sportifs et de développer une politique de construction sur l'ensemble des territoires outre-mer compris, faisant vivre ainsi la devise de la République « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Elus locaux ou parlementaires, responsables de clubs, cadres sportifs, enseignants d'EPS, professeurs de sport, parents, sportives ou sportifs de tous niveaux, nous appelons à un Plan National de constructions et de rénovations des installations sportives.

En signant cet appel, je soutiens la proposition de création d'une « commission d'enquête parlementaire sur les inégalités d'accès à la pratique sportive dans notre pays », déposée par Marie-George Buffet, députée de Seine-Saint-Denis.

- Toutes les infos sur le site : snepf-su-creteil.net ou sur la page Facebook : Snep-Fsu Créteil

DÉFENDRE LA FONCTION PUBLIQUE, DÉFENDRE UN MODÈLE DE SOCIÉTÉ

Le 2 février dernier, le gouvernement d'Edouard Philippe annonçait un big-bang de la fonction publique. Avant de faire exploser le système, faudrait-il encore être en capacité de le décrire avec honnêteté !

Le gouvernement prévoit de recourir d'avantage aux personnels contractuels, l'introduction d'une rémunération au mérite ou encore la mise en place d'un plan de départ volontaire comme cela se fait dans le privé. Ces réformes devraient selon lui permettre de faire baisser l'emploi dans le secteur public de 120 000 postes.

Pourtant, contrairement au message sans cesse répété, il n'y a aucune explosion de l'emploi public en France ces dernières années. Le poids des rémunérations du secteur public dans le PIB est stable depuis 40 ans. Le nombre d'employés du secteur public pour 1000 habitants fait parti des plus élevés, mais reste en deçà des pays scandinaves dont on vante le système régulièrement et est du même niveau que celui des pays anglo-saxons dont on dit souvent qu'ils ont des « services light ».

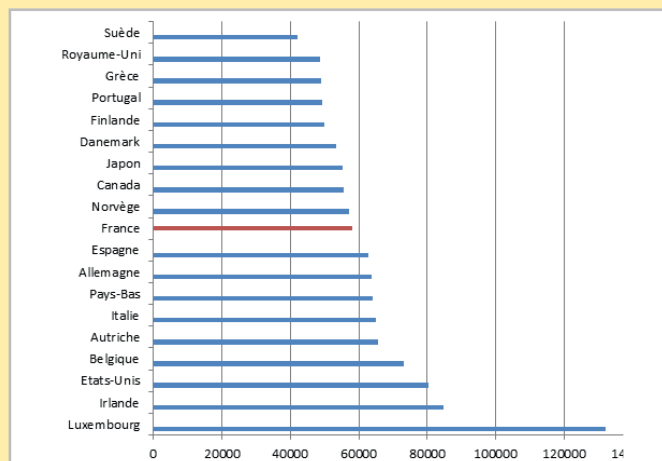
Pour ce qui est de la rémunération des employés du secteur public, mesurée en regard du pouvoir d'achat pour corriger les niveaux de prix à l'international, elle se situe dans la moyenne des pays développés tout en étant bien inférieure à l'Espagne, l'Allemagne ou les États-Unis.

Par contre, ce que le gouvernement ne dit pas, ce sont les mesures mises en place depuis son arrivée en mai dernier :

- **Dégradation des salaires nets** des agents publics (gel du point d'indice, augmentation de la Csg non compensée à terme...);
- **Stigmatisation des fonctionnaires** notamment avec le rétablissement du jour de carence ;
- **Mépris pour les conditions de travail...**

En moins d'un an, le gouvernement a fait pleuvoir sur les fonctionnaires une avalanche de mauvais coups.

Dans la continuité de cette politique de démolition, c'est désormais aux **fondements du statut et des garanties collectives qu'il s'attaque**. «Plan de départs volontaires», «externa-



Dépenses de rémunérations des administrations publiques par emploi public en dollars en parité de pouvoir d'achat (Source OCDE)

lisation», 120 000 suppressions d'emplois en 5 ans, abandon de «missions de services publics»...

Contrairement à ce qui est déclaré, **il n'est nullement question de moderniser la fonction publique, mais bien plus de remettre en cause le rôle de l'État** et des collectivités territoriales.

Le gouvernement n'a pas jugé nécessaire d'attendre les conclusions de leur pseudo-concertation «Cap 2022», il lance une série de discussions avec les organisations syndicales sur le travail des agent-es: révision des instances de dialogue social, recours accru aux contractuels, accompagnement «individualisé», rémunération au mérite...

Ces sujets sont à l'opposé de nos ambitions pour conforter le rôle des agent-es de la Fonction publique au service de l'intérêt général.

A la FSU nous n'acceptons aucun recul et jugeons nécessaire aujourd'hui de conforter la Fonction publique et le rôle des agent-es.

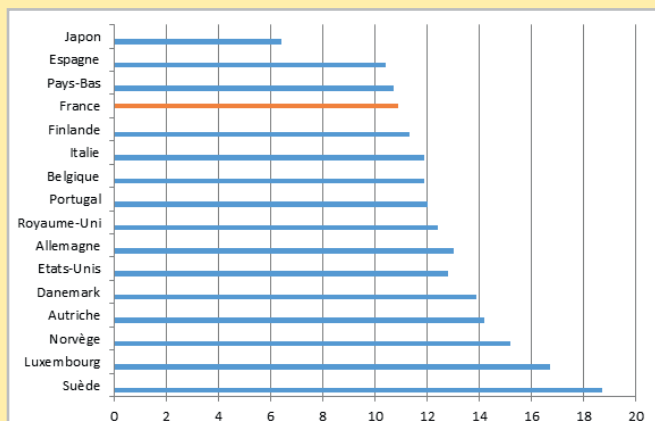


Pour permettre à la Fonction publique de jouer tout son rôle auprès des usager-ères et sur l'ensemble du territoire, nous portons avec force partout et dans ces discussions les revendications pour aboutir à une meilleure reconnaissance du travail et des qualifications, recruter des personnels sur des emplois de qualité et statutaires, mettre fin à la précarité et permettre la titularisation d'agent-es contractuels, développer la formation des personnels, travailler à l'attractivité de la Fonction publique...

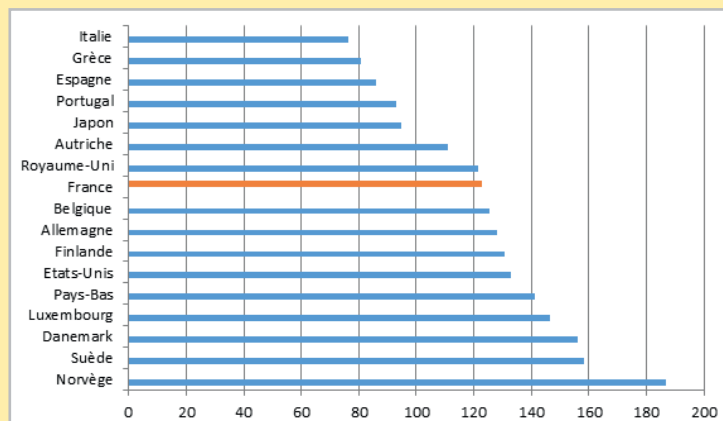
Le statut actuel de la Fonction publique permet toutes les évolutions nécessaires pour continuer d'adapter les services au besoin de la population. Nous n'en n'accepterons aucune remise en cause.

Après une mesure de dégel de 1,2% obtenue en 2016 dans le cadre du protocole PPCR, le gouvernement a depuis gelé la valeur du point d'indice en 2017 et 2018. A cela se sont ajoutés une hausse de la CSG mal compensée, l'augmentation des cotisations retraites, le report d'un an des mesures PPCR et le rétablissement du jour de carence...Le gouvernement a donc décidé de détériorer le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents représentant 20% de l'emploi en France ! **Depuis janvier 2018, les agent-es publics perdent chaque mois de l'argent !**

C'est inacceptable !



Nombre d'emplois sur financement public dans l'éducation en 2014, pour 100 élèves ou étudiants (Source OCDE)



Emplois dans les services administrés en 2015, pour 1000 habitants (Source OCDE)

Des fonctionnaires trop bien payés ?

Le dernier rapport annuel sur l'état de la Fonction publique pointe de fortes disparités entre les agent-es et des inégalités

Pour inverser cette situation, la FSU appelle les agent-es à se mobiliser massivement le 22 mars prochain pour exiger la reconnaissance de leur engagement professionnel.

Le 22 mars, avec les organisations Cftc, Cgc, Cgt, Fa fp, Fo et Solidaires, la FSU exige :

- une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les services qui en ont besoin ;
- un nouveau plan de titularisation des contractuel-les, de nouvelles mesures pour combattre la précarité ;
- des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- l'abrogation du jour de carence ;
- la défense et la pérennisation du système de retraite par répartition.

Mais dans l'esprit du gouvernement, il ne s'agit pas simplement de s'attaquer à un statut, mais à un modèle de société.

Mais dans l'esprit du gouvernement, il ne s'agit pas simplement de s'attaquer à un statut, mais à un modèle de société.

Le statut général des fonctionnaires de la loi du 19 octobre 1946, élaboré sous l'autorité de Maurice Thorez avec un soutien syndical déterminant, est considéré comme fondateur de la conception française, démocratique et moderne de la fonction publique. Il est le résultat d'un développement historique de l'idée même de l'intérêt général.

Le statut est un enjeu politique majeur et son évolution au cours du temps avec l'extension aux agents des fonctions publiques territoriale, hospitalière et de recherche a permis de regrouper 20 % de la population active. Ce statut fédérateur est le résultat de quatre choix : celui du fonctionnaire-citoyen qui en appelle à sa responsabilité plutôt qu'à son obéissance, le choix du système de la carrière garant de la neutralité de l'administration et de l'indépendance du fonctionnaire, le choix d'un équilibre pertinent entre unité et diversité par la mise en place d'une fonction publique « à trois versants », enfin, le choix d'établir cette architecture sur des principes républicains ancrés dans l'histoire.

Une telle construction idéologique, dans un environnement libéral dominé par la finance internationale, devient des lors inadmissible pour les dominants.

La stratégie n'est pas vraiment nouvelle, comme d'autres avant lui, le premier ministre affiche la volonté de préserver la fonction publique, mais au nom d'un besoin de modernisation et de souplesse jamais réellement démontré, on propose un ensemble de mesures qui la fragilisent, en sapent les principes, avec la perspective de la faire imploser.

Ceux qui cassent les services publics choisissent d'ignorer qu'une des missions essentielles de ces derniers est de permettre à chacun partout et quelle que soit sa situation de bénéficier de l'effectivité de ses droits : éducation, santé, sécurité, logement, mobilité, etc. Le tout dans le respect de principes fondamentaux comme l'égalité de traitement, la continuité, l'adaptabilité.

Ce que certains dénoncent comme des privilèges n'est qu'un ensemble de droits et de devoirs qui visent à répondre aux besoins de la société et traduire ces principes. Pour prendre en charge efficacement l'intérêt général, on a besoin d'agents qui travaillent ensemble avec des droits et des obligations communs garantis par la loi, s'articulant avec des règles particulières adaptées à chacun des secteurs d'activité. **C'est ce que permet le statut : il assure à la fois le respect de principes fondamentaux et la souplesse de fonctionnement qui est celle de la fonction publique.** Car contrairement à certains clichés, elle n'a cessé de montrer son adaptabilité avec plus de 500 modifications législatives et par décret depuis sa création.

S'il y a des blocages et des dysfonctionnements, c'est d'abord à cause des politiques de réduction des moyens, de démarches managériales à courtes vues et du recours accru à des contractuels.

Si l'on voulait réellement améliorer la fonction publique, de multiples pistes existent. Conduire un vrai débat avec l'ensemble des parties prenantes, impulser une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des qualifications, mettre l'accent sur la formation initiale et continue des fonctionnaires, favoriser le travail en équipe. Il faut aussi, en rompant avec une gestion à la performance, miser sur leur responsabilité et leur sens du service public. Et, bien sûr, revenir sur un certain nombre de réformes qui ont de plus en plus morcelé la fonction publique et résorbé la précarité.

Mais les annonces gouvernementales effectuées le 1er février dernier constituent potentiellement un véritable basculement de société par leur ampleur. En effet, **l'appel au recours accru au non-titulariat** alors que déjà plus d'un million de contractuels officient chaque année dans les trois versants de la fonction publique, **l'extension de la part individualisée de la rémunération** nourrissant discriminations et clientélisme, **le plan de renvoi des fonctionnaires** corrélé à l'abandon pur et simple de pans entiers de missions publiques, voilà un programme qui, à n'en point douter, vise à saper le socle progressiste construit à la Libération et renouvelé au début des années 1980.

Il s'agit clairement de céder la place à une société de la mise en concurrence, de la rentabilité et de l'exploitation de la personne, sans aucune garantie de service à la population et sans se poser la question de l'égalité territoriale.

Arrêtons-nous donc un instant sur la question des non-titulaires. Croit-on vraiment que ces salariés, maintenus dans une précarité injuste et indécente, auront les moyens de s'opposer aux consignes manifestement non réglementaires d'un supérieur hiérarchique, quel qu'il soit, compte tenu des contraintes que celui-ci peut exercer ? Imagine-t-on un seul instant qu'un agent, dont le renouvellement de contrat est suspendu au bon vouloir de tel ou tel employeur public, pourra aller à l'encontre d'ordres dont il sait pourtant qu'ils contreviennent aux règles républicaines ?

Pensons nous vraiment que dans un élan d'abandon de mission de service public ou de privatisation, les entreprises privées se poseront la question de la couverture de l'ensemble du territoire sans la corrélérer avec la notion de rentabilité et de profits potentiels ?

Les politiques actuelles qui remettent en question le statut général sont une attaque contre le service public et l'intérêt général, une offensive visant à abandonner des missions publiques aux appétits de la finance, comme cela est également le cas pour nos camarades de la SNCF, mais aussi dans bien d'autres domaines comme celui de la santé.



Non aux politiques d'austérité !

TAXER profits et dividendes pour AUGMENTER les salaires, CRÉER des emplois, RENFORCER les services publics

L'URGENCE DE LA CONVERGENCE DES LUTTES !

*Didier Le Reste a été le Secrétaire général
de la fédération CGT des cheminots, de 2000 à 2010.
La FSU 93 le remercie pour sa contribution*

S' il fallait encore se convaincre sur la vraie nature des politiques poussées par Macron et son gouvernement, après la casse du code du travail, les attaques contre la Fonction Publique et le Secteur Public via la SNCF, sont sans ambiguïté, les mêmes politiques ultralibérales qu'on a mené dans les années 80 Reagan aux USA et Thatcher au Royaume-Uni.

Alimentées par des campagnes de dénigrement où les caricatures le disputent aux inepties, visant à discréditer, à culpabiliser les fonctionnaires et les agents du secteur public, ces politiques n'ont pour seul objectif que de casser les résistances de ceux qui en ont encore les moyens et précariser, ubériser encore plus le monde du travail.

Dans le même temps que les inégalités se creusent, les riches sont de plus en plus riches où les 1% les plus aisés de notre pays ont capté 82% des richesses créées en 2017 !!

Dans la mesure où les services publics ont toujours constitué un enjeu majeur entre le capital et le travail, ce que ne supportent pas les capitalistes et leur mandataire qui est à l'Élysée, c'est qu'en France, il existe encore des secteurs professionnels qui disposent d'une certaine sécurité de l'emploi, de régimes de protection sociale, de formations, de rémunérations, des droits syndicaux qui ne rentrent pas dans les canons de l'ultralibéralisme.

La norme est donc de démanteler les Services Publics, réduire les droits des salariés, de tous les salariés et pour ce faire on stigmatise, on oppose, on divise, on menace.

Pour les fonctionnaires, on dit qu'ils sont trop nombreux, qu'il y aurait trop d'absentéisme, qu'ils ne sont pas suffisamment efficaces et pour les cheminots, ils sont coupables de bénéficier d'un statut qui est présenté comme le seul responsable de tous les maux que rencontrent la SNCF et les usagers.

**On voit bien là la convergence
des attaques et leur finalité !**

**Il nous faut donc construire la convergence
des ripostes à partir des intérêts communs, ancrés dans la défense, le développement, la modernisation, la promotion des Services Publics.**

Bien naturellement et par voie de conséquence, la bataille de la défense et de l'amélioration des statuts est indissociable de la lutte pour maintenir et renforcer un Service Public de qualité.

Les statuts qu'ils soient de la Fonction Publique ou du Secteur Public constituent un gage d'indépendance, de neutralité, assurant continuité et égalité d'accès et de traitement.

Les agents couverts par des statuts ne travaillent pas pour rémunérer des actionnaires ou servir des patrons, mais tout au contraire, ils assurent leurs missions au service de la Nation permettant de répondre aux besoins de la collectivité à partir de l'idée révolutionnaire : « *chacun donne selon ses moyens et reçoit selon ses besoins !* »

Le service public demeure l'un des piliers de l'État social et la fonction publique constitue une pièce maîtresse du pacte républicain.

Face à ces attaques aux conséquences graves menées sous couvert de réformes présentées comme indispensables, le danger, voire la faute serait de croire que chacun-ne dans son coin pourrait sauver l'essentiel et que ce que propose le gouvernement pour les fonctionnaires ne concernent pas les cheminots et inversement.

Soyons convaincus que ce sont là les deux faces de la même politique poursuivant les mêmes objectifs !

La question du niveau du rapport de force et des conditions du rassemblement qu'il faut construire se pose donc avec acuité et avec une certaine urgence !

L'enjeu n'est pas comme certains commentateurs veulent bien le présenter, la défense de pré-carrés, de revendications corporatistes, tout au contraire, l'idée est de créer un cadre de mobilisation le plus large possible portant un choix de société, un choix de civilisation.

Dans cette perspective, les acteurs clés de ce contexte que sont Gouvernement, administrations, entreprises se trouvent de fait interpellés et ces dernières doivent aussi répondre aux revendications spécifiques et catégorielles des personnels.

Le 22 mars 2018, plusieurs secteurs professionnels vont se mobiliser dans le cadre de grèves et de manifestations.

Inutile de se perdre en longs discours, cette journée porte des convergences d'intérêts évidents.

Cela peut être le début d'un processus de mobilisations apte à mettre en échec les politiques de casse, antisociales, de démantèlement du bien commun impulsées par Macron.

Dans le même temps, elles peuvent si on s'en donne les moyens, ouvrir des perspectives favorables au monde du travail !

Comme il est interdit de prendre le train en marche, le 22 mars 2018 ne ratons pas le train de la lutte solidaire, émancipatrice et vecteur de progrès social.

Didier Le Reste

PÉTITION UNITAIRE : POUR LA FONCTION PUBLIQUE, LE POUVOIR D'ACHAT, LE STATUT, LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Publié le 7 mars 2018 |



Le gouvernement a décidé de s'attaquer frontalement à la fonction publique, à ses missions et ses agents. Après le gel de la valeur du point, le rétablissement du jour de carence, les 120000 nouvelles suppressions d'emplois, les annonces unilatérales faites le 1er février constituent autant de graves régressions potentielles.

[la pétition unitaire des organisations de la fonction publique \(version papier\)](#) ou [la pétition unitaire en version électronique](#)

Que ce soit en matière de pouvoir d'achat, de défense des missions publiques et des moyens qui leurs sont attribués, les politiques actuelles vont dans le mauvais sens tant pour les agents, que les missions publiques et la population.

En particulier, les conditions de travail n'ont jamais été autant dégradées. De nouvelles suppressions d'emplois et le plan de départs « volontaires » aggraveront encore cette situation.

Il est urgent et nécessaire de prendre des mesures allant dans une direction radicalement différente.

Je suis pour :

- Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, le dégel immédiat de la valeur du point d'indice et l'augmentation du pouvoir d'achat.
- L'abrogation du jour de carence.
- Des créations d'emplois statutaires indispensables au bon fonctionnement du service public.
- Un plan de titularisation et des mesures fortes contre la précarité.
- Une amélioration des conditions de travail.
- La préservation et l'enrichissement du Statut Général.

SIGNER LA PÉTITION

<https://www.unepetition.fr/22marsfonctionpublique>

LA LOI VIDAL EST UNE LOI DISCRIMINANTE ET AUSTÉRITAIRE

Pour réussir les prochaines rentrées, le gouvernement doit la retirer et investir !

La loi Vidal, dite loi pour l' « orientation et la réussite des étudiants » (ORE), a été adoptée le jeudi 15 février par le Sénat et l'Assemblée nationale. Contrairement à sa dénomination, **cette loi restreint et contraint l'orientation des bachelier.e.s et, faute de moyens suffisants, elle risque de ne pas favoriser leur réussite !**

Les débats parlementaires ont aggravé le projet de généralisation de la sélection à l'entrée à l'université et le gouvernement a même fait voter un amendement de dernière minute qui limite l'accès des bachelier.e.s à l'algorithme et au cahier des charges de la plateforme nationale. **Si des algorithmes locaux sont utilisés pour trier les dossiers, la loi ne prévoit pas d'en divulguer les codes. Les capacités d'accueil fixées par les recteurs devront prendre en compte les perspectives d'insertion professionnelle des filières, alors même que personne n'est en mesure de prévoir les emplois, trois ans à l'avance.** De plus, les missions de l'université ne se bornent pas à former des étudiant.e.s « prêt.e.s à l'emploi » dans une branche donnée, mais consistent avant tout à développer des compétences transversales, l'esprit critique, la démarche scientifique, ainsi qu'à conserver, développer et remettre en question les connaissances qui fondent notre culture et notre démocratie.

Alors qu'avec le « baby boom » du début des années 2000 nous devrions accueillir 200 000 étudiant.e.s de plus au cours des 5 prochaines années, dont **40 000 étudiant.e.s de plus à la rentrée prochaine, la Ministre ne prévoit d'ouvrir que 22 000 places supplémentaires en 2018, financées à seulement 50 %** par des moyens réellement alloués. Le manque de places dans les établissements et les vœux non hiérarchisés des lycéen.ne.s sur Parcoursup vont mécaniquement entraîner des dépassements de capacité d'accueil pour un grand nombre de formations de premier cycle, les rendant de fait sélectives. Ne pas offrir un nombre de places suffisant a pour seul objectif de contraindre les flux à l'entrée des formations supérieures, de **forcer l'affectation par les recteurs des lycéen.ne.s les moins « méritant.e.s » dans les places vacantes et d'écartier les bachelier.e.s qui ne seront pas suffisamment conformes** aux attendus des formations universitaires. Les parcours de réussite ne seront mis en place que dans les établissements qui ont gagné l'appel d'offre « nouveaux cursus à l'université », soit moins d'un établissement sur quatre. Les autres devront se contenter des dispositifs déjà existants ou devront étaler les cours sur une année supplémentaire et ainsi faire passer la licence de 3 à 4 ans.

Le SNESUP-FSU milite pour le retrait de cette loi discriminante, pour la poursuite de la démocratisation et pour l'émancipation et la réussite de toutes et tous. Nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui, grâce à l'accès en licence sans condition autre que le baccalauréat se sont épanoui.e.s dans leurs études supérieures et ont trouvé leur voie dans la société. Au lieu de cela, la loi favorise l'ouverture de nombreuses officines privées qui font payer aux familles le prix de leur conseil pour l'orientation.



Notre jeunesse mérite au moins la même attention que celle accordée aux générations précédentes. Cela nécessite un investissement d'au minimum dix milliards d'euros sur 10 ans. C'est un investissement à la portée de notre pays : exigeons le retrait de la loi « ORE » !

Le SNESUP-FSU mène ce combat sur tous les fronts :

Au niveau local, depuis plusieurs semaines en proposant des motions au vote dans les conseils, en organisant des heures d'information syndicales dans les lycées, des diffusions de tracts, des assemblées générales dans les universités, des rassemblements et des manifestations. Il nous faut poursuivre et amplifier l'information auprès des lycéen.ne.s, des parents d'élèves, des étudiant.e.s et des enseignant.e.s.

Au niveau national, depuis plusieurs mois en contrant la propagande gouvernementale :

- en informant sur les **conséquences humaines et sociales de la généralisation de la sélection** ;
- en co-organisant avec les organisations syndicales de l'enseignement secondaire et supérieur de la fédération FSU et de l'interfédérale des **journées d'action et de mobilisation** ;
- en s'associant avec des sénateurs au **recours auprès du Conseil d'État** pour dénoncer la mise en œuvre anticipée de la loi à travers la plateforme #parcoursup ;
- en démarchant les députés.e.s pour qu'un **recours soit déposé devant le Conseil Constitutionnel**. C'est une première victoire puisque ce dernier a pu être déposé par 60 député.e.s de gauche, une fois la loi votée. Cela nous permet d'ores et déjà de gagner un mois avant la promulgation de la loi.

Mais, comme en 1986, comme en 1976 et en 1968, **c'est dans la rue que nous obtiendrons le retrait de la loi et imposerons au gouvernement un plan d'investissement pluriannuel.**

Aussi du 12 au 16 mars, organisons des mobilisations locales et le jeudi 22 mars, tout en exigeant des créations d'emplois statutaires et des rémunérations à la hauteur de nos qualifications, faisons-le savoir au gouvernement, manifestons aux côtés des autres fonctionnaires car cet exécutif démantèle les services publics, poursuit la dévalorisation de nos salaires et de nos pensions et s'attaque à nos statuts en développant le recours aux contrats !

Marc Champesme

LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE : LA COLÈRE DE NOMBREUSES ASSISTANTES ET ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL !

Ces dernières semaines, les assistantes sociales du bureau du SNUASFP-FSU 93 ont pris la décision de manifester leur colère et leur désarroi face au recul du passage en catégorie A, promis par le gouvernement précédent, et face à l'injustice dans la reconnaissance des professionnelles actuelles et celles qui seront diplômées en 2021, en s'associant aux actions impulsées par le SNUASFP de Picardie.

En effet, les assistant-e-s sociaux-les de l'académie d'Amiens ont rédigé une lettre ouverte au président de la République pour faire entendre leur colère. Cette lettre a été envoyée par le bureau de cette académie le 5 février. Depuis, la pétition reprenant les termes de cette lettre, a recueilli 2000 signatures et de nombreuses collègues, individuellement ou à plusieurs,

syndiquées et non syndiquées, ont envoyé cette même lettre au président de la République en signifiant leur adhésion totale aux propos exprimés.

Parallèlement à cette lettre, ils-elles ont interpellé les députés de leurs circonscriptions pour que cette colère soit portée à l'Assemblée Nationale et que soit dénoncée l'injustice qui se trame entre les professionnelles diplômées avant et après 2021.

Le bureau du SNUASFP-FSU 93 a envoyé à tous les députés des circonscriptions de la Seine Saint Denis la lettre ci-dessous et a invité tout-e-s les assistant-e-s sociaux-les de l'académie de Créteil à envoyer un courrier accompagnant la lettre ouverte au président de la République, ci-dessous, ou signer la pétition en ligne.

Adélaïde Antore



Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique
Fédération Syndicale Unitaire

104 Rue Romain Rolland 93260 Les Lilas - Tél. 01 41 63 27 55 - Fax : 01 41 63 15 48
Mél : contact@snuasfp-fsu.org Site : http://snuasfp-fsu.org

à Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du faubourg St Honoré
75008 PARIS

Le 1er Février 2018

*Lettre ouverte
au Président de la République*

La colère de nombreuses assistantes et assistants de service social !

Une profession silencieuse, peu syndiquée ce qui est certainement lié au fait que l'assistante sociale côtoie toute la journée des personnes : adultes, personnes âgées ou enfants ayant des difficultés. Voilà pourquoi nous n'osons pas nous plaindre de notre propre situation qui nous semble souvent privilégiée par rapport à ce que nous entendons et voyons.

Accueillir, entendre, écouter, réconforter, soutenir, analyser, orienter, accompagner, évaluer, faire des choix, prendre des décisions, proposer... Des savoir-faire et des compétences qui résument le travail de cette profession.

Nous affirmons que le travail social relève bien de la compétence de professionnels formés et ne peut être laissé à la charge de bénévoles, comme certains le souhaiteraient.

La formation, parlons-en ! :

Trois années d'études dans une école spécialisée pour une partie d'entre nous, quatre années à l'époque des plus anciennes, et, de fait, pour de nombreuses collègues car le concours d'entrée ne pouvait être passé à l'issue de la terminale.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelle reconnaissance pour le diplôme d'assistant de service social ? Un niveau BAC + 2 quand la formation dure 3 ans aujourd'hui !
Pouvez-vous nous dire, monsieur le Président, où sont passées les deux autres années de formation effectuées ?
N'auraient-elles pas existé ???

Dans un gouvernement où les plus riches voient augmenter chaque année leur fortune alors que l'on nous parle de crise, l'assistante sociale accompagne les plus démunis, tous ceux laissés au ban de la société pour lesquels le quotidien se résume à davantage de misère.

Nous en voulons pour exemple, la baisse des APL : ne trouvez-vous pas cette mesure méprisante et injuste pour les étudiants, les familles monoparentales vivant avec des minima sociaux, les retraités aux faibles pensions perçues après des années de cotisations souvent gagnées au prix d'un dur labeur, les contrats de travail précaires ?

Nous vous invitons, monsieur le Président, à vivre avec un SMIC Net de 1139 euros, voire moins pour les contrats de travail à temps partiel, quand vous aurez payé votre loyer, vos factures d'énergie, vos frais de transports...

Bien entendu nous ne vous parlons même pas de loisirs car avec ces faibles revenus, il ne reste pas de budget pour ce projet.

Les budgets baissent partout et, de fait, les aides légales à apporter aux plus démunis.

Certains Conseils Départementaux font le choix de fermer des centres médico-sociaux par souci d'économie.

Les familles les plus en difficultés non véhiculées qui habitent dans des zones rurales distantes des lieux d'accueil n'ont plus accès aux services publics.

.../...

Quotidiennement l'assistante sociale reçoit le désespoir, le mal-être de ces personnes au faible pouvoir d'achat qui se battent chaque jour pour survivre car il est entendu que si nous les accueillons, comme il se doit d'ailleurs, c'est que ces personnes ont encore un peu d'énergie pour solliciter de l'aide face à leurs difficultés pour pouvoir continuer à exister et ne pas sombrer. Il est question pour elles de SURVIE !!

Notons, au passage, que l'assistante sociale qui entend les difficultés de ces personnes et s'attache à y remédier n'a, quant à elle, aucun lieu proposé par ses employeurs pour les partager et récupérer face à tant de détresse. Heureusement, quand il le peut et qu'il a pris conscience de la nécessité de se ressourcer, le travailleur social choisit une activité prise, bien entendu, sur ses propres deniers et aussi sur son temps personnel.

Malheureusement, mais vous ne le savez peut-être pas, exposée à tant de souffrance, la profession connaît comme d'autres professions une partie de ses effectifs en burn-out.

Cette profession à dominante féminine voit depuis des années une partie des professionnelles les plus mobilisées, engagées, syndiquées « quitter le navire » et la profession. Qui pourrait s'en satisfaire ? Exposé à la dégradation de ses conditions de travail : délais d'intervention de plus en plus courts, situations d'urgence, augmentation du nombre d'informations à traiter, pressions de la part de la hiérarchie, certaines expositions au risque... le travailleur social doit faire toujours mieux avec moins et cela pèse sur sa charge mentale.

Aujourd'hui notre profession est en colère face à ce constat et au manque de reconnaissance.

Le report du reclassement en catégorie A des assistants socio-éducatifs de la fonction publique est reçu comme un acte de mépris de la part de votre gouvernement.

Aujourd'hui, la profession connaît une véritable crise liée d'une part l'usure professionnelle et d'autre part au manque d'attractivité relative à nos missions. Le nombre de candidats à l'entrée en formation a diminué de 47% en 10 ans. Le nombre de diplômés a connu une baisse de 19% en 10 ans.

Dans ce contexte, nous attendons une vraie reconnaissance de notre profession, de notre engagement et de la qualité du travail mené chaque jour auprès des différents publics soutenus et accompagnés. Notre métier est lourd de responsabilités. Il impose des compétences spécifiques, qu'elles soient sociales, psychosociales, familiales, éducatives. La revalorisation de nos diplômes, l'augmentation de nos salaires avec le passage en catégorie A sont des combats que nous menons depuis plus de 30 ans, il n'est plus temps d'attendre!! Il est temps de nous reconnaître le cadre A MAINTENANT !!

Nous avons choisi d'exprimer notre colère, il nous reste l'envie de pouvoir encore faire bouger les choses avant de nous essouffler et, peut-être aussi à notre tour, baisser les bras.

Nous avons fait le choix d'être au côté des plus fragiles et de leur permettre d'accéder à des lendemains meilleurs.

Nous, travailleurs sociaux de terrain, œuvrons pour une société plus juste où chacun a le droit de vivre dignement et souhaitons que la profession d'assistant de service social soit reconnue à sa juste valeur.

Nous osons attendre une prise de conscience et un sursaut de la part des politiques et des pouvoirs publics afin que les choses changent. Nous faisons le choix de nous mobiliser afin de faire réagir chacune et chacun, il n'est plus possible d'accepter une société à deux vitesses.

L'Etat doit donner aux professionnels du secteur social et éducatif les moyens d'assurer leurs missions de service public sur l'ensemble du territoire et favoriser les conditions d'accès à l'ensemble de ces professions (créations massives de postes, statut, salaires, reconnaissance des qualifications, accès au cadre A).

La République doit donner à ses citoyens, à ses enfants, les moyens d'accéder à plus de justice sociale !

*Les membres du bureau syndical des Assistant.e.s de Service Social
du SNUASFP-FSU de l'Académie d'Amiens*

Nom -----

Service -----

Signature -----

8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LES DROITS DES FEMMES

Les luttes féministes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais cette égalité est loin d'être effective.

Pour la FSU, la cause des femmes n'est ni secondaire, ni une opération de communication. Elle exige une volonté politique, des moyens humains comme financiers mais aussi des sanctions contre tous ceux qui ne respectent pas l'égalité professionnelle.

L'égalité entre les femmes et les hommes est incontournable : elle participe du progrès social.

La FSU condamne la précarité, la pauvreté et le chômage dont les femmes sont les principales victimes, durant leur vie active comme à la retraite. Elle demande au gouvernement de faire appliquer les lois en matière d'égalité professionnelle et d'y dédier les moyens nécessaires.

Les femmes représentent 62 % des agent-es.ont de la Fonction publique. La FSU dénonce les mesures comme le gel de la valeur du point d'indice ou le décalage du calendrier PPCR qui, au-delà de l'injustice qu'elles représentent pour l'ensemble des fonctionnaires, sont particulièrement préjudiciables aux femmes.

La FSU demande que tous les ministères et toutes les collectivités locales fassent preuve d'une politique volontariste et s'emparent réellement du protocole « égalité professionnelle » dans la Fonction publique du 8 mars 2013 pour remédier aux situations d'inégalité qui persistent.

Les violences sexistes et sexuelles au travail sont inacceptables et ont des impacts conséquents sur la santé physique et mentale des victimes et sur leur carrière professionnelle. Les dernières études révèlent que la Fonction publique n'est pas épargnée. La FSU exige un plan d'ampleur et des moyens humains et financiers fléchés pour lutter contre toutes les formes de violence.

Il est aussi urgent de mettre en place des dispositifs de prévention. La lutte contre les stéréotypes de genre toujours persistants dans les médias, à l'école, dans la vie publique et privée doit être un objectif prioritaire. Des modules de formations initiale et continue doivent être initiés pour l'ensemble des personnels.

Pour la FSU, la garantie de services publics pour toutes et tous sur l'ensemble des territoires, de la petite enfance à la perte d'autonomie est aussi un moyen pour accéder à l'émancipation des femmes et à l'égalité.

Pour autant, aujourd'hui encore, pour les femmes retraitées, c'est encore plus d'inégalités.

Alors que l'écart de salaires entre hommes et femmes est de 27 %, les pensions de droit direct des femmes sont inférieures en moyenne de 40 % à celle des hommes. Au final, droits directs et dérivés (dispositifs familiaux et pension de réversion) confondus, les femmes perçoivent une pension inférieure de 26 %.

L'augmentation de l'activité des femmes sur le marché du travail a contribué de façon croissante au financement des régimes de retraite. Mais si les droits familiaux et conjugaux ont permis de réduire l'écart entre hommes et femmes, les réformes intervenues depuis 1993 ont davantage pénalisé les femmes



Paris, 8 mars 2018

aux carrières plus courtes et à temps partiel, plus précaires, notamment du fait de :

- l'allongement de la durée d'assurance,
- du passage des 10 aux 25 meilleures années,
- de l'instauration du mécanisme de la décote pour les carrières incomplètes (10 % par annuité manquante en 1993, ramené à 5 % en 2003) qui contraint de nombreuses femmes à attendre l'âge qui annule la décote (67 ans aujourd'hui) pour liquider leurs pensions.

Certaines mesures destinées à adoucir un peu la dureté de ces réformes, comme les dispositifs de départ anticipé pour carrière longue, ont bénéficié davantage aux hommes, tandis que certaines mesures plus favorables aux femmes, comme la meilleure prise en compte du temps partiel (2014) sont cosmétiques.

Dans la Fonction publique, les droits familiaux ont été radicalement remis en cause avec la suppression de la bonification d'un an/enfant (« remplacée » par une durée de 6 mois pour la seule durée d'assurance) pour les enfants nés après 2004.

Considérer la question des retraites à partir de la situation des femmes permet de réfléchir au projet de société souhaité dans sa globalité, et de mettre en avant de nouvelles revendications de progrès pour toutes et tous.

Si les dispositifs familiaux sont indispensables pour réduire les inégalités de pension entre les femmes et les hommes, ils sont à double tranchant : ils enferment les femmes dans le rôle de mère en pérennisant l'assignation sociale des femmes aux tâches parentales. Il est donc indispensable de :

- lutter effectivement contre les discriminations professionnelles,
- d'assurer l'égalité salariale,
- de préserver et d'améliorer les dispositifs des pensions de réversion qui bénéficient principalement aux femmes, en particulier en supprimant le plafond dans le régime général,
- de développer des politiques publiques de mode d'accueil dès la petite enfance.

Si le taux d'activité des femmes rejoignait celui des hommes (il est actuellement plus bas de dix points), le financement des caisses de retraite en serait grandement amélioré, tout comme le droit direct à pension des femmes.

LA RETRAITE À LA SAUCE MACRON !

Acte 1 : Macron fait les poches des retraités !

60 % des retraités, qu'ils soient issus de la Fonction publique ou du régime général, viennent de lire le montant de leur pension sur leur compte bancaire. Ils découvrent l'ampleur de la ponction liée à la hausse de 1,7 point de la CSG : 25 € par mois pour une pension de 1 500€, 34 € pour une pension de 2 000 €. Cela représente 4,5 milliards d'euros soustraits des pensions de retraite et d'invalidité sur une année alors que toute revalorisation est exclue pour 2018.

Il est inédit que l'on s'en prenne ainsi aux retraités avec une ponction d'une ampleur sans précédent. Sans compter que comme l'ensemble de la population, les retraités subissent les hausses des taxes : les augmentations des complémentaires santé, du prix des carburants, du gaz, des péages... Les éventuelles compensations liées à la suppression de la taxe d'habitation ne seront que partielles et n'interviendront qu'en fin d'année.

Acte 2 : Macron réforme les régimes de retraites !

Un haut-commissaire à la réforme des retraites a été nommé, dont les travaux, après auditions multiples et contributions d'experts, doivent aboutir courant 2019 à un texte de loi. Il est question de tout remettre à plat et ne plus faire qu'un entre les régimes divers de retraite.

La philosophie de la démarche d'Emmanuel Macron, dans le domaine des retraites, peut se résumer en une phrase : Les trente-sept régimes existants sont appelés à être fondus en un seul, si bien que les règles seront les mêmes pour tous : 1 € versé en cotisation ouvrira les mêmes droits, quels que soient le secteur, la catégorie ou le statut.

Mais à quoi pourra bien ressembler ce nouveau système ?

On sait qu'il restera par répartition où les cotisations versées par ceux actuellement en activité vont aux retraités d'aujourd'hui. Quant aux droits, ils se constitueront au fil du temps, au rythme des cotisations apportées. La notion de durée d'assurance n'aura plus le rôle qu'elle a aujourd'hui, hors le fait que cotisations/durée marchent ensemble, les premières étant d'autant plus importantes que la seconde se prolonge.

Si ce futur régime universel se calquait, par exemple, sur les régimes par points (type Agirc et Arrco), les cotisations sur les salaires seraient multipliées par ce qu'on appelle la valeur d'acquisition du point pour donner le nombre de points capitalisés par chacun dans l'année. Et ainsi de suite, au fil du temps.

A l'heure de la retraite, le capital points accumulé serait traduit en montant de pension. A cet effet, les points engrangés au long de la carrière seraient multipliés par, cette fois, la valeur liquidative du point. Disposer du capital points le plus conséquent serait donc important, mais pas suffisant: encore faudrait-il qu'il soit mangé à bonne sauce liquidative. C'est là

où la subtilité du futur système intervient. L'espérance de vie moyenne à l'âge de cessation d'activité serait prise en compte. La valeur liquidative du point varierait en conséquence, plus ou moins élevée selon l'âge de départ, contribuant ainsi à l'équilibre des comptes. Ce qui reviendrait à faire de chacun, à partir d'un âge pivot, l'arbitre de la décision: quand partir ?

Seule ombre au tableau, la retraite est à l'image de la société !



Les choix effectués relèvent de la nature de notre vie en société, du rôle et de la place des retraités-es. C'est pour nous, une exigence de justice sociale avec un financement, intergénérationnel et solidaire. Les différentes réformes mises en œuvre depuis celle de 1993, celle de 2003 puis celle de 2010 ont amené un allongement de la durée de cotisation, une perte de pouvoir d'achat des pensions et des difficultés accrues pour des millions de retraités. Le chômage, la précarité font qu'il est de plus en plus difficile d'espérer partir avec une

retraite à taux plein dans le système actuel. Le recul de l'âge de départ et l'allongement du nombre d'années de cotisations ne feront qu'aggraver la situation.

Lors du conflit de 2010, le mouvement social a imposé le concept de régime par répartition. Pour autant, la répartition ne suffit pas.

Est-ce normal de travailler plus en fonction d'une augmentation de l'espérance de vie ? Cela est régulièrement présenté comme inexorable. Nous le contestons. Les gains d'espérance de vie n'ont pas vocation à augmenter la durée au travail mais plutôt d'augmenter la vie hors travail. Nous considérons que 60 ans est la bonne limite pour partir en retraite, pour avoir une nouvelle vie sociale et personnelle. La vie ne doit pas être uniquement liée au rapport au travail. C'est une bataille idéologique que nous menons.

En 2010, l'annonce, par le Premier ministre, du maintien de l'âge ouvrant droit au départ en retraite à 62 ans pouvait apparaître comme une garantie. En fait, cette annonce était associée à celle de la poursuite de l'allongement de la durée de cotisation, cela reculant l'âge limite de départ en retraite, mais aussi et surtout la limite de calcul de la décote inventée par la réforme de 2003. Le projet amenait donc à maintenir un âge ouvrant droit au départ, mais à diminuer le montant de la pension possible à cet âge. En conséquence, la personne demandant à partir qui décidait « d'elle-même » de retarder son départ pour diminuer la décote...

Nous savons qu'il est possible de financer une retraite solidaire par répartition à partir de 60 ans, il n'est pas question pour nous de renoncer à cela. **Il est donc urgent de remettre en cause les réformes depuis 1993 et d'imposer le départ à 60 ans à taux plein.**

La retraite doit être la préoccupation de tout citoyen, elle est l'avenir de tous !

PERSONNEL

du monde de l'éducation



Crédit photos : Thinkstock – AdobeStock

UN PROJET IMMOBILIER : HABITER OU INVESTIR ?

Pour votre **résidence principale** ou **investissement locatif**,
profitez des taux de crédit⁽¹⁾ historiquement bas !

Contactez dès à présent nos **experts** du Crédit Mutuel Enseignant,
la **banque du Monde de l'Éducation**.

Crédit Mutuel
Enseignant

Essonne

Courriel : cme91@creditmutuel.fr – **0 820 206 400** Service 0,12 €/min + prix appel

Melun

Courriel : 06451@creditmutuel.fr – **0 820 821 558** Service 0,12 €/min + prix appel

Versailles

Courriel : 06492@creditmutuel.fr – **0 820 099 978** Service 0,12 €/min + prix appel

Antony

Courriel : 06113@creditmutuel.fr – **0 820 069 556** Service 0,12 €/min + prix appel

Paris Quartier Latin

Courriel : 06500@creditmutuel.fr – **0 820 372 020** Service 0,12 €/min + prix appel

Paris La Défense

Courriel : 06018@creditmutuel.fr – **0 820 099 998** Service 0,12 €/min + prix appel

Créteil

Courriel : 06033@creditmutuel.fr – **0 820 099 961** Service 0,12 €/min + prix appel

Paris Haussmann

Courriel : 06032@creditmutuel.fr – **0 820 099 870** Service 0,12 €/min + prix appel

Bobigny

Courriel : 06139@creditmutuel.fr – **0 820 094 003** Service 0,12 €/min + prix appel

Aubergenville

Courriel : 06110@creditmutuel.fr – **0 820 320 226** Service 0,12 €/min + prix appel

Serris

Courriel : 0645101@creditmutuel.fr – **0 820 202 553** Service 0,12 €/min + prix appel

Cergy

Courriel : cme95@creditmutuel.fr – **0 820 094 005** Service 0,12 €/min + prix appel

(1) Sous réserve d'acceptation du dossier. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'était pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg Cedex 9 – RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.